

Réf: Grivel Géomètre SA
T direct: +41 26 663 94 24
Courriel: ren-chables@grivel-geom.ch

Grivel Steven, ing géom brev
Rue du Camus 2, CP788, CH-1470 Estavayer-le-Lac

Aux propriétaires et habitants
de la commune de Cheyres-Châbles

Estavayer-le-Lac, le 28 novembre 2024

Renouvellement de la mensuration officielle de Cheyres-Châbles, lot 6

Informations de l'ingénieur géomètre adjudicataire

Madame, Monsieur,

La mensuration officielle livre les données géométriques de référence qui définissent la propriété foncière. La qualité des données de la mensuration officielle est constamment améliorée. Actuellement, 58 % des données cantonales de la mensuration officielle répondent au standard de qualité exigé. La partie de l'œuvre cadastrale qui a été numérisée de manière provisoire doit faire l'objet d'un renouvellement afin d'en améliorer la qualité. Ces travaux sont à la charge de la Confédération et du Canton.

L'Etat de Fribourg a mandaté l'ingénieur géomètre breveté soussigné pour l'exécution des travaux de renouvellement de la mensuration officielle de la Commune de Cheyres-Châbles.

Tous les points-limites seront recherchés et la position exacte des points existants sera redéterminée. Les constructions devront également être relevées afin d'assurer l'exhaustivité et l'actualité du plan du registre foncier.

Pour réaliser ces travaux de terrain, l'ingénieur géomètre soussigné et son personnel se rendront sur vos propriétés en application de l'article 20 de la loi fédérale sur la géoinformation (RS 510.62).

Afin d'éviter d'éventuels dégâts lors de ses recherches, vous êtes priés de dégager les points limites afin de les rendre visibles conformément aux articles 23 et 24 de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OCMO, RSF 214.7.12) **et de laisser les professionnels du bureau GRIVEL GEOMETRE SA accéder à vos propriétés.** L'accès à l'intérieur de vos habitations n'est pas requis.

Un plan de situation définissant la zone de notre mandat accompagne ce courrier.

Une consultation numérique via le QR-CODE figurant sur celui-ci ou en tapant le lien dans votre navigateur internet <https://map.geo.fr.ch/?share=b523993b-6bc1-4b77-822c-6b6a7a3b1ad5>, vous permet de consulter l'état de votre propriété avec une orthophoto (vue d'avion) très actuelle.

Ce lien ne sera plus actif après 3 mois.

A toute fin utile, nous vous encourageons à l'utiliser pour la recherche de vos points limites (=petit cercle blanc via le portail cartographique) recouverts par la végétation ou d'autres éléments.

Si des installations ou des dispositifs nécessitent une attention toute particulière, veuillez nous en faire part en nous adressant un email à l'adresse : ren-chables-terrain@grivel-geom.ch
N'oubliez pas d'indiquer votre nom, l'adresse de la propriété en question, le numéro de la parcelle (si connue) et idéalement un numéro de téléphone portable nous permettant de vous contacter si nécessaire.

Les travaux de relevés sur le terrain démarrent dès à présent et s'étendront jusqu'en hiver 2025.
Le produit de l'entreprise de renouvellement s'étendront jusqu'en hivers 2026.

Ces travaux de renouvellement offrent également la possibilité de procéder à des simplifications ou des rectifications de limites ainsi que de réaliser certaines réunions d'immeubles au sens de l'article 37 OCMO. Vous êtes invités à contacter l'ingénieur géomètre soussigné en cas d'intérêt. Ces travaux n'engendrent aucun frais pour les propriétaires et seront entérinés par la procédure d'enquête publique au terme des travaux conformément aux articles 35s OCMO.

Dans le contexte des travaux de renouvellement, aucun rétablissement des points limites inexistants n'est prévu. L'ingénieur géomètre soussigné déterminera, en vue de l'enquête, l'emplacement qui lui semble être le plus plausible au vu des éléments techniques en sa possession. Sur demande des propriétaires et à leurs frais, les points-limites manquants pourront être rétablis.

L'amélioration de la qualité des données de la mensuration officielle conduit à un nouveau calcul des superficies inscrites au registre foncier. Ces modifications ne constituent toutefois pas une intervention dans les droits de la propriété foncière.

En vous priant d'accorder bon accueil au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Steven Grivel
Ingénieur géomètre breveté

La Commune de Cheyres-Châbles
Monsieur le Syndic

Madame la Secrétaire

Annexe

—

Mentionnées

